Ottawa, le 28 octobre 2014

Mémorandum D10-14-2

Politique administrative – Interprétation tarifaire de fruits et légumes frais destinés à la transformation

En résumé

Les modifications supplémentaires liées à la révision du texte qui ont été apportées ne modifient aucunement les politiques ou procédures existantes comprises dans le présent mémorandum.

Le présent mémorandum énonce et explique l'interprétation de l'expression « pour la transformation » pour établir la distinction entre les produits agricoles destinés au marché de produits frais et les produits destinés au traitement par les sociétés de transformation alimentaire.

Lignes directrices et renseignements généraux

Politique administrative

1. Les fruits et légumes frais doivent être classés sous les numéros tarifaires mentionnés ci-dessous lorsqu'ils sont importés par une entreprise qui s'occupe de la transformation des fruits et légumes frais lorsque ces fruits et légumes sont destinés à la transformation.

2. Les numéros tarifaires « pour la transformation » sont : 0702.00.10, 0703.10.21, 0703.10.29, 0704.90.10, 0706.90.10, 0707.00.10, 0708.10.10, 0708.20.10, 0709.20.10, 0709.51.10, 0808.20.10, 0809.10.10, 0809.20.10, 0809.30.10, 0809.40.10, 0810.10.10 et 0811.10.10.

3. Aux fins de la présente politique, les définitions suivantes s'appliquent :

a) « transformation » signifie le traitement des produits alimentaires par l'industrie nationale de transformation alimentaire en modifiant leur état naturel en une autre forme ou état par la réduction, le mélange, le façonnage, la chauffe (y compris la cuisson), la congélation, la déshydratation ou toute combinaison de ces opérations qui en fait des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Le produit obtenu par un de ces procédés est normalement emballé d'une façon ou d'une autre, par exemple, mis en boîte ou en bouteille. Toutefois, l'opération d'emballage n'est pas considérée comme une opération de transformation.

b) pendant le « traitement », diverses opérations peuvent avoir lieu, par exemple, le nettoyage, la séparation, le parage, l'épluchage, le décorticage, l'écorçage, le dénoyautage, l'étrognage, l'équeutage, le brossage, la centrifugation, le filtrage ou l'extraction (avec l'aide de solvants ou par pression).

c) « l'industrie nationale de transformation des produits alimentaires » comprend seulement les entreprises commerciales qui s'occupent essentiellement de la transformation des matières premières en des aliments préparés par l'exécution des opérations énumérées au paragraphe 3*b)* du présent mémorandum.

4. L'annexe du présent mémorandum contient une liste des sociétés de transformation alimentaire au Canada enregistrées avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les expéditions de produits alimentaires frais, importés en vrac par une entreprise dont le nom figure sur la présente liste, seront considérées comme des produits véritablement destinés à la transformation. Lorsque l'on doute du statut d'un importateur/propriétaire ou

du but pour lequel les produits alimentaires frais sont importés, les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) doivent demander les renseignements appropriés pour s'assurer du classement tarifaire exact.

5. Les importations de produits alimentaires frais sont divisées en quatre catégories, soit :

a) les produits frais pré-emballés pour la vente immédiate aux consommateurs par le système de distribution au détail,

b) les produits frais en vrac pour la vente immédiate aux consommateurs par le système de distribution au détail;

c) les produits frais en vrac devant être pré-emballés pour la distribution au détail; et

d) les produits frais en vrac destinés à la transformation par les sociétés de transformation.

6. Comme l'opération d'emballage n'est pas considérée comme une transformation, seuls les produits frais en vrac importés pour la transformation avant d'être emballés et les produits frais en vrac destinés aux sociétés de transformation alimentaire sont visés par la présente politique. Les produits frais en vrac importés pour la transformation et qui ont au moins une des caractéristiques suivantes peuvent être identifiés aux fins de classement tarifaire d'après ces caractéristiques :

a) les produits frais destinés à la transformation peuvent être d'une variété, qualité ou dimension autres que celles normalement acceptées pour la consommation directe;

b) les récoltes destinées à la transformation ne sont pas généralement moissonnées avec beaucoup de soins et de dépenses ni préparées pour la mise en marché comparativement aux récoltes destinées à la consommation directe. Par exemple, elles peuvent avoir besoin d'être lavées ou triées, c'est-à-dire en enlever les feuilles, les petites branches, la saleté, etc.;

c) les frais agricoles et le coût au niveau du grossiste ou de l'importateur sont habituellement inférieurs au coût des produits frais destinés à la consommation;

d) les produits frais destinés à la transformation sont habituellement transportés en vrac directement du cultivateur au transformateur.

Procédures douanières

7. Les agents de l'ASFC doivent examiner visuellement les expéditions de produits frais pour vérifier si l'importation contient des produits frais destinés à la consommation ou des produits destinés à la transformation. Au cours de leur examen, les agents de l'ASFC doivent tenir compte des critères énoncés au paragraphe 6 du présent mémorandum et du statut de l'importateur.

8. Il faut faire particulièrement attention aux expéditions de produits frais, importés par les sociétés de transformation alimentaire lorsque ces marchandises, par inadvertance, font l'objet d'une déclaration en détail en franchise des droits. Cela se produit, par exemple, durant la morte-saison, alors que les droits saisonniers ne s'appliquent pas aux produits frais destinés à la consommation directe et ces marchandises peuvent faire l'objet d'une déclaration en détail en franchise des droits par erreur en vertu d'un numéro tarifaire visant des produits « autres » au lieu du numéro visant les produits destinés à la transformation.

9. De même, lorsque les numéros tarifaires saisonniers sont en vigueur, les agents de l'ASFC doivent s'assurer que les produits frais destinés à la consommation directe sont classés en vertu du numéro tarifaire approprié.

10. Les numéros tarifaires en cause, qui contiennent la disposition « pour la transformation », sont des numéros qui précisent l'utilisation ultime. Étant donné la politique de l'ASFC selon laquelle les produits frais importés par les sociétés de transformation pour la transformation doivent être déclarés en vertu de ces numéros tarifaires, il n'est pas nécessaire de présenter des documents concernant l'utilisation ultime au moment de la déclaration en détail.

11. Lorsque, par exemple, des personnes autres que celles qui appartiennent à l'industrie nationale de la transformation alimentaire importent des produits frais en vrac qui ont donc été classés sous un numéro tarifaire « autres », l'ASFC est prête à examiner les demandes de remboursement dans les quatre ans qui suivent la date de déclaration en détail si les marchandises sont envoyées à une société de transformation alimentaire. Ces demandes

doivent être appuyées par une preuve documentaire (connaissement, instructions d'expédition, bons d'achat, etc.) indiquant que l'expédition pour laquelle on demande un remboursement a vraiment été envoyée à une société de transformation alimentaire nationale aux fins de transformation.

Renseignements supplémentaires

12. Les numéros tarifaires en question remplacent ceux de l'ancien Tarif des douanes (R.S.C. 1970, c. C-41) qui résultaient du renvoi de la Commission du tarif n 152 « Fruits et légumes frais et transformés ». Dans son rapport, la Commission a recommandé que soit inclus dans le Tarif des douanes un classement distinct pour certains types de fruits et légumes frais lorsque ceux-ci sont destinés à la transformation par l'industrie nationale de transformation alimentaire. Afin d'aider à déterminer le classement tarifaire de ces produits, un résumé de certains commentaires de la Commission du tarif se trouve dans les paragraphes 5 et 6 du présent mémorandum.

13. Pour plus d'information, si vous êtes au Canada, communiquez avec le Service d'information sur la frontière au **1-800-461-9999**. De l'extérieur du Canada, composez le 204-983-3500 ou le 506-636-5064. Des frais d'interurbain seront facturés. Les agents sont disponibles durant les heures normales d'ouverture des bureaux (8 h à 16 h, heure locale), du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Un ATS est aussi disponible pour les appels provenant du Canada : **1-866-335-3237**.

Annexe

Nom et adresse	Numéro d'enregistrement de l'ACIA
Aylmer Tomato Company Inc., aussi appelé : Del Monte Canada Inc.	1
Maison Russet Inc. (faisant aussi affaire sous le nom de Russet House Inc.)	3
Dennis Horseradish Inc.	4
Cherry Country Connections Inc.	5
P.O.G. Inc.	8
Niagara Harvest Ltd.	9
Usine de congélation St-Bruno Inc. (St-Félicien)	10
Joriki Inc.	11
Canneberges Atoka Inc. / Atoka Cranberries Inc.	12
Perfect Taste Limited	13
Delta Beverages Inc.	14
Michel St-Arneault Inc.	15
Harvest PAC Products Inc.	16
Cross Creek Orchards	17
Harbour International Limited	18
Granite Town Farms Ltd.	19
PEI Juice Works Ltd.	20
Usine de congélation St-Bruno Inc.	21
6317383 Canada Inc. (aussi appelé Nature's Touch Frozen Foods / Les aliments congélés nature's touch)	24
Caldwell Bio Fermentation Canada Inc.	25
Apex Food Source	26
John and Claudia Jaques	27
3886298 Canada Inc. (Newport)	28
Cavendish Farms Corporation / Les Fermes Cavendish Incorporée	29
FooDelicious (Ontario)	30
Keybrand Foods Inc. (faisant aussi affaire sous le nom de Johnston's Homestyle	37

Products)	
CanWest Farms Ltd.	39
Skjodt-Barrett Contract Packaging Inc.	40
Lassonde Western Canada A Division of Lassonde Inc.	41
Ravine Foods Inc.	42
Lassonde Beverages Canada / Division A. Lassonde Inc.	43
Versacold Logistics Canada Inc. / Logistique Versacold Canada Inc.	44
Countryside Canners Co. Ltd.	45
Monfitello Inc.	46
Jema International Food Products Inc.	47
Skjodt-Barrett Foods Inc.	49
Aliments Alasko Inc.	52
Damon Industries (Canada) Ltd. (faisant aussi affaire sous le nom de Orchard County Juice Company)	54
Campbell Company of Canada	55
H. J. Heinz Co. of Canada Ltd.	57
Nation Wide Canning Ltd.	59
Webster Farms Limited	61
Simplot Canada (II) Limited	62
Meadow Berry Farms Ltd.	64
Abbotsford Growers Cooperative	66
Summerland Sweets Ltd.	67
Norfolk Cherry Company Limited	68
Lakeview Vegetable Processing Inc.	71
Coca Cola Refreshments Canada Company	72
606143 N.B. Inc. (Les aliments de la Péninsule Ltée / Peninsula Foods Ltd.)	73
Produits Alimentaires Berthelet Inc.	75
Bonduelle Ontario Inc. (Ingersoll)	79
W.T. Lynch Foods Ltd.	80
McCain Foods (Canada)	81
Usine de congélation de St-Bruno Inc. (St-Bruno)	82
Fruition Fruits & Fills	83
Little Burnt Farms	84
Aliments Putters Inc.	88
Can-Pacific Farms Inc.	90
Weil’s Food Processing Ltd.	93
Last Mountain Berry Farms Inc.	94
Ferme C.M.J.I. Robert Inc.	95
Joriki Inc.	97
Lounsbury Foods Ltd. (faisant aussi affaire sous le nom de Cedarvale Food Products)	98
Atlantic Mist Cranberries Inc.	99
Louis Dreyfus Canada Ltd.	100
Protenergy Natural Foods Corp.	102
Versacold Logistics Canada Inc. / Logistique Versacold Canada Inc.	103
The Dark Tickle Co.	104
Unico Inc.	105
Lucerne Foods (Division de Canada Safeway Limited)	106
Indian Bay Frozen Foods Inc.	107

Imperial Flavours Inc.	110
Honey Bunny Inc.	111
E.D. Smith Foods, Ltd.	112
Purity Factories Limited	113
Versacold Group Services ULC	115
Les Produits Tapp Inc.	116
Rubicon Food Products Limited	117
McCain Foods (Canada), Une Division de McCain Foods Limited	118
Sprague Foods Limited	119
Bonduelle Ontario Inc. (Tecumseh)	129
Nestle Canada Inc. (faisant aussi affaire sous le nom de Nestle Professional Vitality)	131
Sun-Brite Canning Ltd. (faisant aussi affaire sous le nom de Sun-Brite Foods Inc.)	132
Réservé - Southcoast IQF Inc. Valide 19 Novembre 2013 (Varley)	140
Baxters Canada Inc.	142
Local Saunders Family Farm	149
Valley Select Foods Inc.	150
Feature Foods International Inc.	152
Knol Farms Limited	161
Four Oaks Investments Ltd. (faisant aussi affaire sous le nom de Riverbend Plantation)	162
Nect'Art de Fleurs Inc.	165
Sun Glow Food Service Limited	168
McCain Foods (Canada) Ltd.	169
Pacific Coast Fruit Products Ltd.	171
Bonduelle Canada Inc.	174
Bakemark Ingredients Canada Limited	175
Fruitful Adventure A Prairie Orchard	178
Fireside Kitchen	181
Berryhill Foods Inc.	185
Narang Farms & Processors Limited	186
Aliments Cibona Foods Inc.	188
Les Produits S & G Products Inc.	191
Purewal Blueberry Farms Ltd.	192
The National Agri-Food Technology Centre / Food Development Centre	193
Wing Hing Lung Ltd. (faisant aussi affaire sous le nom de Wing's Food Products)	195
Kurtz Orchards Foods Inc.	196
Les Aliments Krinos Foods Canada Ltd. / ltée	197
Celtrade Canada Inc.	204
Mukhtiar And Sons Packers Limited	207
Jasper Wyman & Son Canada Inc.	209
Pacific Canadian Fruit Packers Inc.	211
Les Vergers Leahy Inc.	214
Clover Leaf Cheese Ltd.	217
Kahlon Farms Ltd.	220
Triple Crown Packers Ltd.	222
Pepsico Beverages Canada (anciennement The Pepsi Bottling Group (Canada) Co.)	224
Bonduelle Canada Inc.	225
Sandel Foods Inc.	230
Miinan Incorporated	231

Elman's Food Products Ltd.	233
Bonduelle Ontario Inc. (Strathroy)	234
A & P Fruit Growers Ltd.	235
Graham's Groves	236
Forteau Food Processors Limited (faisant aussi affaire sous le nom de Labrador Preserves Co.)	237
Oliver Olives Inc.	239
Leading Brands of Canada Inc.	241
9002-2120 Québec Inc. (faisant aussi affaire sous le nom de Les Moûts de P.O.M.)	246
Bassano Growers Ltd.	247
Mountain Spring Juices Ltd.	249
Les Aliments Livabec Foods Inc.	250
Mondiv (Division de Spécialités Lassonde Inc.) / Mondiv (Division de Lassonde Specialities Inc.)	251
Lamb Weston, A Division of ConAgra Limited	254
Aliments Ouimet-Cordon Bleu Inc. / Ouimet-Cordon Bleu Foods inc.	265
The Minute Maid Company Canada	266
Sun-Rype Products Limited	276
Sun Pac Foods Limited	282
Fraser Valley Packers Inc.	283
Alberta Agriculture & Rural Development	284
Green Grove Foods Corp. (anciennement Power Packaging / Une Division de Exel)	286
Ya Ya Foods Corp.	288
McCain Foods (Canada) (faisant aussi affaire sous le nom de McCain Foods Limited)	289
KD Canners Inc.	290
B.C. Frozen Foods Ltd.	292
Fruit d'Or Inc.	294
Wing's Foods of Alberta Ltd	295
Fruit d'Or Inc.	296
The Saskatchewan Food Industry Development Centre Inc. (faisant aussi affaire sous le nom de The Food Centre)	297
Lakeside Packing Co. Ltd.	299
Cavendish Farms Corporation (faisant aussi affaire sous le nom de Cavendish Appetizers)	300
Gladwin Farms Ltd.	303
Prairie Berries Inc.	304
Bleuets Mistassini Ltée	306
Westberry Farms Ltd.	307
Rootham's Gourmet Preserves	310
Crofters Foods Ltd.	311
GERI Partnership (faisant aussi affaire sous le nom de Golden Eagle Blueberry Farm)	312
Oxford Frozen Foods Limited	315
Les Aliments Whyte's Inc. (St-Louis)	316
Les Entreprises Marie Louise Molhan Inc. (faisant aussi affaire sous le nom de Les Caprices de Maribou)	317
Huron-Sands Motel & Dining Room Limited	327
Earth's Own Food Company	328
Oxford Frozen Foods Limited	334

Oxford Frozen Foods Limited	335
Rainbow Farms Limited	341
Aliments Original, Division Montréal (2002) Inc.	342
McCain Foods(Canada), A Division of McCain Foods Limited	345
Bonduelle Canada Inc.	370
CLIC International Inc. Faisant aussi affairs sous: Ramico Foods Inc.	375
Bremner Foods Ltd	388
La Maison Bergevin Inc.	400
Pied-Mont Dora Inc.	532
Golden Town Apple Products Ltd. Division de A. Lassonde Inc.	535
A. Lassonde Inc. / Aliments Mont-Rouge	538
A. Lassonde Inc. (Siège social & usine)	539
Abbotsford Growers Cooperative Union	543
Select Food Products Ltd.	571
Hillaton Foods Limited	609
McCain Foods(Canada), Une Division de McCain Foods Limited	635
Les Aliments Whyte’s Inc. (Laval)	638
Great Valley Juices, Division of A. Lassonde Inc.	652
Greaves Jams & Marmalades Ltd.	656
Reinhart Foods Limited/ Aliments Reinhart Ltee	673
Kraft Canada Inc.(Montréal)	683
Pacific Coast Fruit Products Ltd.	688
Thomas Canning (Maidstone) Ltd.	691
Bonduelle Canada Inc.	695
Forest Hills Farms	700
Cavendish Farms Corporation	703
Lucerne Foods (A Division of Canada Safeway Limited)	711
Smucker Foods of Canada Corp. / Corp. de Produits Alimentaires Smucker du Canada	720
Snowcrest Foods Limited	734
Lucerne Foods, Une Division de Canada Safeway Limited	736
Spécialités Lassonde Specialties Inc.	776
Cherry Lane Frozen Fruits 915690 Ontario Inc.	783
S. Gumpert Co. of Canada Ltd.	787
Millen Farms Limited	900
Coastwise Processors Inc.	920
Sunrise Juices Ltd.	930
Matt & Steve’s Tasty Beverage Co. 1426828 Ontario Inc.	940
Terra Beata Farms Ltd.	941
Driediger Farms Ltd. (faisant aussi affaire sous le nom de Blueridge Produce)	942
Bleuets Sauvages du Nord Inc.	944
Perfect Berries Limited	945
Nutra-Fruit Inc	947
Vergers Paul Jodoin Inc.	948
South Alder Farms Ltd.	950
M&M Garlic	954
Kerry (Canada) Inc.	2250

Références	
Bureau de diffusion	Direction des programmes commerciaux et antidumping
Dossier de l'administration centrale	SH0702.00-0, SH0703.10-0, SH0704.90-0, SH0706.90-0, SH0707.00-0, SH0708.10-0, SH0708.20-0, SH0709.20-0, SH0709.51-0, SH0808.20-0, SH0809.10-0, SH0809.20-0, SH0809.30-0, SH0809.40-0, SH0810.10-0 et SH0811.10-0
Références légales	*Tarif des douanes* Ancien Tarif des douanes (S.R., 1987, c. C-41)
Autres références	s.o.
Ceci annule le mémorandum D	D10-14-2 daté le 30 mai 1988